



Immeuble :  
**ACP 6443 LAUSANNE**  
**BOULEVARD LEOPOLD III**  
**41-43**  
**1030 BRUXELLES**  
**BCE : 0850.111.562**

Gestionnaire :  
**LEQUEUX LAURA**

Assistant(e) :  
**FIROUCHANE Alexandra**  
02/663.48.71  
afirouchane@trevi.be

Comptable :  
**BURGGRAEVE Damien**  
02/663.48.59  
dburggraeve@trevi.be

**Horaires :**  
09h00 - 12h45  
13h45 - 15h30

**TREVI SERVICES S.A./N.V.**  
AV. L. WIENERLAAN 127/11  
BRUXELLES 1170 BRUSSEL  
**TEL** + 32 2 675 85 85  
**FAX** + 32 2 675 73 23  
**MAIL** [SERVICES@TREVI.BE](mailto:SERVICES@TREVI.BE)

E. VERLINDEN IPI 104 874  
O. REYE IPI 505 009  
PH. THYOUX IPI 104 414

IBAN: BE57210034627335  
TVA BTW BE 0401.946.125  
RPM BRUXELLES RPR BRUSSEL  
RC PROFESSIONNELLE ET CAUTION  
A X A N° 730.390.160

**CENTURY 21 EVER'ONE**  
info@century21diamant.com

Bruxelles, le 11/03/2021

**Concerne : Renseignements conformément à l'article 577-11 §1 du Code civil pour le bien dénommé « Appartement B02 »**

Madame,Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 01/03/2021 dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

En vertu de l'article 577-11 du Code Civil (loi du 2 juin 2010), nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à vos différentes questions.

**1. Quote-part fonds (art. 577-11 §1, 1°)**

Fonds de roulement	127.228,74 € x 230 / 40.000 = 731,57 €
Fonds de réserve	653.692,72 € x 230 / 40.000 = 3.758,73 €

**2. Arriérés dus par le cédant à ce jour (art. 577-11 §1, 2°)**

Arriérés sous réserve du décompte final et du calcul des éventuels dépens et majorations	00,00 €
Frais de dossier Facture 20210911	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>

Nous vous rappelons que selon l'art. 577-11 §2, il incombe au notaire d'interroger le syndic, avant la cession, par lettre recommandée, afin d'actualiser les informations et d'obtenir les informations nécessaires à la rédaction de l'acte authentique.

Selon l'article 577-11/1 §3 du Code Civil (loi du 2 juin 2010), le notaire instrumentant doit retenir, sur le prix de la cession, les arriérés des charges ordinaires et extraordinaires dus par le cédant que nous vous invitons à verser au profit du compte de la copropriété n°BE05 3600 5920 6075 avec la communication structurée suivante \*\*\*996/4430/03581\*\*\*.

**3. Situation des appels de fonds de réserve (art. 577-11 §1, 3°)**

Le montant appelé, à ce jour, sur l'exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021 pour l'ensemble de la copropriété est de 35.000,00 €.

**4. Procédure(s) judiciaire(s) en cours (art. 577-11 §1, 4°)**

C.f. : procès-verbal annexé.

**5. Procès-verbaux et décomptes de charge (art. 577-11 §1, 5°)**

Nous joignons à la présente une copie des procès-verbaux de l'assemblée générale des trois dernières années contenant des décisions actuellement toujours en vigueur et copie des décomptes de charges des deux dernières années.

**6. Bilan (art. 577-11 §1, 6°)**

Nous vous joignons copie du dernier bilan **approuvé** par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

En cas de vente, nous vous invitons à nous tenir informés.

Pour votre parfaite information, une copie de la présente est envoyée au propriétaire. Nous vous rappelons que les frais de dossier sont facturés au cédant. Toute copie supplémentaire sera facturée conformément à l'art. 577-11 §4.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**TREVI SERVICES S.A.**

